

Publié le 19 février 2018

La Sacvl au secours de la qualité de l'air

En amont d'une réglementation encore à venir, la Société anonyme de construction de la ville de Lyon (Sacvl) s'attaque à la qualité de l'air intérieur de ses 7700 logements. Une action carrément « révolutionn'air ».



Pas obligatoire, juste essentielle... Si l'obligation de mesure de la qualité de l'air est applicable aux crèches et aux écoles depuis janvier¹, rien n'est encore prévu pour les logements. Or, l'air intérieur est 5 fois plus pollué qu'à l'extérieur !

Selon Santé publique France, 48 000 Français meurent même tous les ans à cause des polluants présents chez eux ou sur leur lieu de travail, fléau auquel le pays paierait chaque année un tribut de 38 milliards d'euros (estimation 2016). « *La Sacvl ne pouvait donc continuer d'ignorer cette réalité* »,

pose **William Hechinger**, responsable la cellule Energie de l'Epl.

Le front de l'air est multiple

Un plan sur 8 ans décline une attaque sur tous les fronts. Le premier est évidemment la pollution extérieure, dont une fraction pénètre dans les bâtiments. « *Mais les principales sources relèvent de l'activité humaine elle-même* », souligne le professionnel : colles mobilières, produits d'entretien, bougies odorantes, tabac... et matériaux du bâtiment !

C'est pourquoi la Sacvl ne se contente pas d'auditer et corriger en conséquence les **systèmes de ventilation** de toutes ses résidences depuis 5 ans. « *Il faut aussi changer de pratiques* », insiste William Hechinger. Pour la part qui lui revient, l'Epl s'engage donc aussi à mieux orienter ses bâtiments afin d'en minorer l'entrée de polluants extérieurs, à **réduire l'impact carbone** de ses activités et à opérer des **choix de matériaux responsables**. « *Par ailleurs, une communication va cibler occupants et gardiens pour agir sur les usages* », ajoute le responsable. Au total, 3 millions d'euros sont crédités au service de ce plan exigeant. Parce qu'en la matière, il est urgent de changer... d'ère !

¹Applicable en 2018 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et élémentaires, en 2020 aux accueils de loisir et établissements d'enseignement du second degré et en 2023 aux autres ERP.

1 000 logements d'ici 2025

Récemment confirmée dans [sa note de référence à long terme A par Standard & Poor's](#), la Sacvl, détenue à 76 % par la Ville de Lyon, affichait en 2016 un chiffre d'affaires de 61 millions d'euros. Aux 7 700 logements auxquels elle prévoit d'ajouter **1 000 unités supplémentaires d'ici à 2025**, l'Epl adjoint une **activité d'aménageur** qui vient notamment de s'illustrer sur le quartier historique de l'Antiquaille... Un programme auquel l'entreprise a évidemment intégré la qualité de l'air en favorisant l'implantation de commerces en pied de résidence et végétalisant les espaces.